Déclaration SE-UNSA

CAPD du 2 juin 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Les mutations, qu'elles soient inter ou intra départementales, revêtent une importance considérable pour la vie professionnelle et personnelle de nos collègues.

Cette année, les permutations informatisées ont permis à très peu de collègues de se rapprocher de leur conjoint. A peine 10 % des demandes pour les Pyrénées Atlantiques ont été satisfaites.

Le groupe de travail d'ajustement des permutations qui s'est tenu au Ministère n'a résolu aucune de nos situations puisqu'il n'a pas pris en compte les demandes de mutations dans les départements limitrophes. Par ce choix que le SE-Unsa dénonce, le Ministère aggrave la situation personnelle et professionnelle de nombreux collègues des Landes demandant le 64. Leur santé s'en trouve parfois impactée.

Ceci est d'autant plus difficile à accepter qu'en janvier, 8 ineat pour le 64 étaient possibles, et aucun dossier landais n'a été transmis par la DSDEN.

Vos annonces sur les EXEAT et INEAT pour notre département, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ne laissent pas augurer d'amélioration.

Le SE-Unsa vous demande comme les années précédentes d'accorder tous les EXEAT, les nombreuses demandes d'INEAT pouvant compenser d'éventuels départs.

Concernant le mouvement départemental, si nous tenons à remercier les services de la DSDEN pour la qualité de leur travail, de leurs documents et leur disponibilité, notre opposition au profilage des postes arguant d'une opacité sur les nominations s'est avérée justifiée.

Lors de notre travail de vérification, après avoir insisté pour avoir les avis des commissions comme les années précédentes, nous avons constaté des irrégularités sur certains types de postes à profil :

- Postes de MAI : certains candidats ont une priorité 10 sur certaines circonscriptions et une priorité 90 sur d'autres…
- Postes de direction d'école de 10 classes et plus : comment expliquer qu'un collègue puisse avoir une priorité 10, 20 ou 90 selon les écoles demandées ?

- Poste F de la MECS de Castandet : les collègues ayant postulé ont-ils passé un entretien ?

Toutes ces constatations ne peuvent que révéler le manque de transparence et un sentiment d'arbitraire sur certaines affectations dans notre département. Nos inquiétudes quant au profilage de ces nombreux postes semblaient donc bien fondées.

Pour ce qui est du ratio de passage à la hors-classe, il continue son évolution et atteint cette année les 4,5 %. Nous nous réjouissons que cette revendication portée de longue date par le SE-UNSA soit prise en compte, et nous y veillerons de près tant que l'équité ne sera pas totale avec nos collègues du 2nd degré. Cependant, cette revalorisation des carrières reste insuffisante au regard de la reconduction du gel du point d'indice pour l'année 2016.

Si nous avons ainsi pu jouer notre rôle d'élus du personnel en effectuant des vérifications, pour que le projet d'affectation présenté aujourd'hui soit le plus juste possible, selon les règles établies, force est de constater que la multiplication des postes à profil jette un trouble sur le mouvement.
Nos collègues désirent pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle grâce à des mutations se déroulant selon des modalités justes et transparentes. Dans les Landes, l'objectif n'est pas atteint.

Les commissaires paritaires du SE-Unsa

Mathilde GAILLARD Chantal DEDIEU Elodie DARZACQ